

Etude d'incidences sur l'environnement

Projet d'urbanisation à Flémalle

*Réunion d'information préalable
de la population*

21.02.2019

Page 1



Ordre du jour

- **Présentation du projet**
- **Objectifs de la réunion d'information**
- **Procédure et rôle de l'étude d'incidences**
- **Questions / réponses**

Page 2

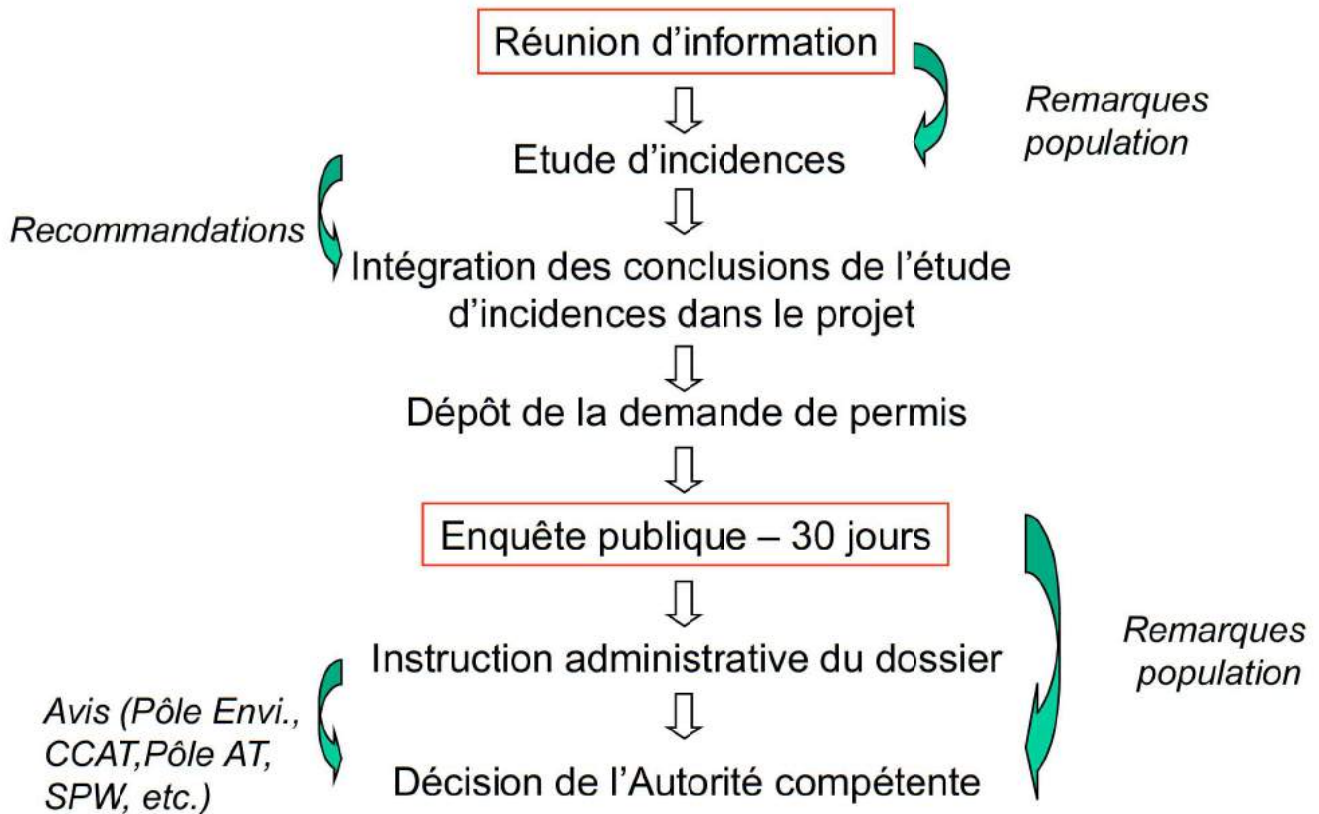
- **Objectifs de la réunion d'information**
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Questions / réponses

- Présentation du projet par le demandeur
- Permettre à la population de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet
- Mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
- Présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur

- La population a 15 jours pour faire parvenir ses remarques à la commune, avec copie au demandeur
- L'EIE doit tenir compte des observations, suggestions et remarques de la population et apporter une réponse

- La procédure est régie par le 'CODT' et le 'Code de l'Environnement'
- L'autorité compétente est la Commune de Flémalle
- La réalisation du projet nécessite l'introduction d'une demande de permis d'urbanisation
- Cette demande doit être accompagnée d'une étude d'incidences sur l'environnement car la superficie du terrain est supérieure à 2 ha
- L'étude d'incidences doit être réalisée par un bureau d'études indépendant et agréé par la Région wallonne

- Objectifs de la réunion d'information
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Questions / réponses



AURa Rôle de l'étude d'incidences

- Evaluer les **impacts du projet** sur l'environnement, la santé et le cadre de vie des riverains (pendant la phase de chantier et de fonctionnement)
- Proposer des **mesures de réduction et/ou de compensation** des impacts négatifs
- L'étude d'incidences est :
 - ⌘ Un **outil d'orientation** pour le promoteur du projet
 - ⌘ un **outil d'aide à la décision** pour les autorités
 - ⌘ un **outil d'information** pour les citoyens

L'étude comprend 3 parties :

- une description de la **situation existante** de droit et de fait ;
- une description de l'ensemble des **modifications prévisibles** ;
- des **propositions concrètes** pour réduire les impacts.

- Climat et qualité de l'air
 - ⌘ Energie / constructions durables
- Sols et sous-sol
- Eaux de surface, eaux usées et eaux souterraines
- Milieu biologique (Flore, Faune, Natura 2000,...)
- Milieu humain
 - ⌘ Contexte socio-économique
 - ⌘ Paysage, cadre bâti
 - ⌘ Patrimoine
 - ⌘ Mobilité (trafic, bruit, ...)
 - ⌘ Infrastructures (voiries, impétrants,...)
- ...

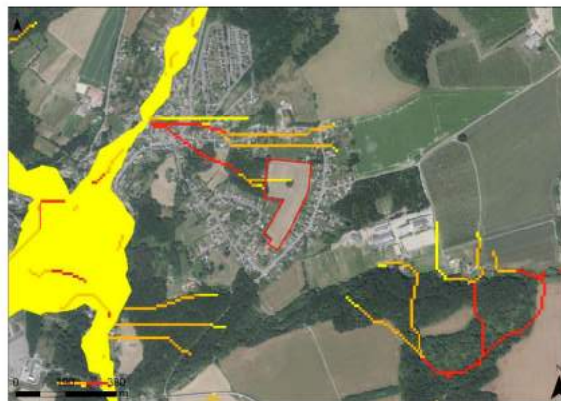
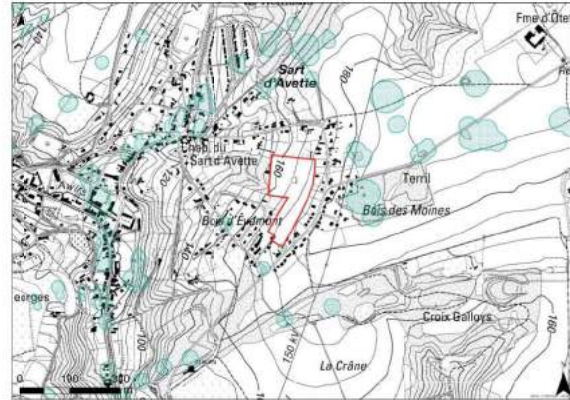
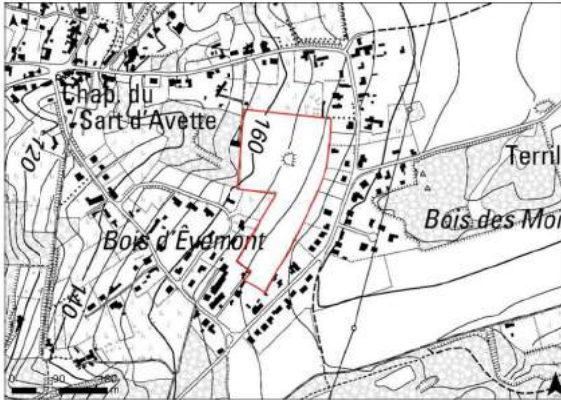
AURa Différentes échelles – différents supports



AURa Différentes échelles – différents supports



AURa Différentes échelles – différents supports



Page 13

AURa Ordre du jour

- Objectifs de la réunion d'information
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Questions / réponses

RAPPEL

Le public peut, dans un délai de **15 jours**, adresser par écrit ses observations, suggestions, remarques à la Commune, avec copie du courrier au demandeur.

Collège Communal
Grand-Route 238
4400 FLEMALLE

G+ Concept – Cop et Portier
Rue des Venues, 312 bte 1
4020 LIEGE

! n°287 (rectifié oralement) !

Page 14